

LA FAUNE EN HIVER

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Titre	La faune en hiver
Sous-titre	Cohabiter en hiver avec la faune
Descriptif de l'activité	Michel Perreten, accompagnateur en montagne et surveillant de la faune auxiliaire, propose une excursion pour mieux comprendre la vie de la faune en hiver. Lors de cette randonnée, les traces laissées par les animaux pourront être observées. En effet, en hiver, une présence trop proche peut provoquer leur fuite, les obliger à abandonner leur couvée, s'exposer à des prédateurs tout en perdant une précieuse énergie. Diverses activités pour mieux comprendre les enjeux de la cohabitation entre la faune et les loisirs en montagne.
Dates	Samedi 5 février 2022
Horaire	9h00 – 15h00
Lieux du rendez-vous	Gare de Château-d'Œx
Lieux de l'activité	Dépend de la météo, montagnes aux alentours de Château-d'Œx
Programme indicatif	Rendez-vous à la gare de Château-d'Œx à 9h Explications théoriques puis covoiturage jusqu'au point de départ de la randonnée Randonnée avec observations de traces d'animaux et activités Retour au point de départ aux alentours de 15h
Matériel à prendre avec soi	<ul style="list-style-type: none"> • Équipement de randonnée adapté aux conditions hivernales • Raquettes à neige et bâtons en cas d'enneigement (possibilité de location à 10.-, à préciser lors de l'inscription) • Pique-nique (le Parc propose des pique-niques livrés sur place, voir ci-dessous) • Une boisson personnelle • Éventuellement une paire de jumelles
Sécurité	Le participant doit annoncer ses éventuels problèmes de santé et prendre avec lui ses médicaments.
Participants catégories et âges	Dès 12 ans
Nombres (min. – max.)	Minimum 9 personnes – maximum 15 personnes
Niveau	Marche en montagne sans difficulté particulière, marche effective 2h
Option	Au rayon des saveurs de la région, un pique-nique, composé de produits labellisés Parc, peut être commandé.
<i>Prestation(s) supplémentaire(s)</i>	
Autres informations	Les chiens ne sont pas admis.

TRANSPORTS ET ACCÈS

Accès voiture et transports publics

Gare de Château-d'Œx, accès en train par la ligne MOB Montreux – Gstaad, parking à proximité

Horaires des transports publics

Le coût des transports publics n'est jamais inclus dans les tarifs de l'offre

Aller	
Bulle – Château-d'Œx	07h48 – 09h00
Montreux – Château-d'Œx	07h50 – 09h00
Gstaad – Château-d'Œx	08h35 – 08h59
Retour	
Château-d'Œx – Bulle	15h00 – 16h14
Château-d'Œx – Montreux	15h00 – 16h10
Gstaad – Château-d'Œx	15h01 – 15h23

Attention : ces horaires sont susceptibles de changer. Tous les horaires sur : www.cff.ch

Covoiturage

Indiquer la marche suivre et le contact à prendre

Covoiturage possible en fonction des mesures sanitaires, réservations obligatoires, merci de s'annoncer

Contact : inscriptions@gruyerepaysdenhaut.ch 0848 110 888

TARIFS

Tarif de base adulte

Dès 12 ans 40.-

Pique-nique

Au rayon des saveurs de la région, un pique-nique, composé de produits labellisés Parc, peut être commandé et dégusté lors d'une activité Parc ou pour toute autre occasion.

La variante avec viande au prix de 16.- : 80g de Gruyère AOP* ou Etivaz AOP*, 80g d'un deuxième fromage*, 100g de charcuterie*, un ballon de pain et un fruit.

La variante végétarienne au prix de 13.- : 80g de Gruyère AOP* ou Etivaz AOP*, 80g d'un deuxième fromage*, un autre produit laitier *, un ballon de pain et un fruit.

**produits labellisés Parc*

CONDITIONS ET TERMES DE L'ACTIVITÉ

Inscription

Inscription obligatoire : inscriptions@gruyerepaysdenhaut.ch 0848 110 888

Dernier délai d'inscription : l'avant-veille à midi

Confirmation

La réservation est considérée comme définitive dès la réception de l'inscription et du paiement total de la somme due. La réservation est confirmée par courriel ou par courrier.

Paiement

Paiement sur facture avant la participation à l'activité. Aucun paiement sur place (bulletin de versement envoyé par le Parc). La réservation est considérée comme définitive à la réception du paiement par le Parc.

Annulation

En cas d'inscriptions insuffisantes (nombre minimum de participants non atteint), de mauvaises conditions météorologiques ou pour une raison échappant à ses responsabilités, le Parc se réserve le droit d'annuler l'activité.

En cas d'annulation de l'activité, les participants seront informés par téléphone ou par courriel dans les plus brefs délais. Il est évident que les sommes avancées (y compris réservation d'un hôtel ou achat d'un pique-nique) seront remboursées ou pourront servir à l'achat d'une autre activité.

En cas d'annulation par un participant (par écrit ou par téléphone) sans motif de force majeure dans la dernière semaine, rien ne sera remboursé.

Assurances

Tout participant doit être assuré pour les accidents non professionnels.